

**AVIS DU OU DES RESPONSABLES DE
FORMATION(S)
POUR UNE DEMANDE DE CESURE
EN CYCLES LICENCE ET MASTER
EN 2024-2025**

Rappels : Tout étudiant inscrit en 2023-2024 dans un diplôme de Paris Nanterre et souhaitant effectuer une césure en 2024-2025 doit joindre à son dossier l'avis du responsable de formation dans laquelle elle ou il est inscrit en 2023-2024.

En outre,

- si la césure est demandée entre la L1 et le M1 : lorsqu'il n'existe qu'un seul parcours dans le M1, l'avis du responsable de Master 1 doit être sollicité par l'étudiant et joint à la demande ; lorsque le Master 1 comporte plusieurs parcours, c'est l'avis du responsable du Parcours souhaité par l'étudiant qui doit être sollicité et joint à la demande ;

- si la césure est demandée entre le M1 et le M2, lorsqu'il n'existe qu'un seul parcours dans le M2, l'avis du responsable de Master 2 doit être sollicité par l'étudiant et joint à la demande ; lorsque le Master 2 comporte plusieurs parcours c'est l'avis du responsable du Parcours souhaité par l'étudiant qui doit être sollicité et joint à la demande.

Pour obtenir l'avis du responsable de la ou des formations, il convient que vous lui/leur adressiez une **lettre de motivation** décrivant votre projet et le contenu de l'année de césure, ainsi que votre **CV**.

Après avoir recueilli l'avis du responsable de la ou des formations, votre dossier doit être **déposé sur la plateforme ecandidat** avant la date limite mentionnée sur la plateforme.

Pour les étudiants de Nanterre en 2023-2024 : AVIS du / de la responsable de formation dans laquelle vous êtes inscrit.

Etudiant	
Nom	
Prénom	
Formation suivie en 2023-2024 :	
Formation visée en 2024-2025 :	

Responsable de la formation	
Nom	
Prénom	

Avis sur l'opportunité de la césure :
(toutes les informations sur la césure sont disponibles sur
<https://candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/>)

<input type="checkbox"/> avis favorable	<input type="checkbox"/> avis défavorable
Date :	Signature :

